

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 03 juin 2024</b>
	<b>Délibération N° : 20240603-03</b>
<b>OBJET : Convention avec la Régie des Stations du Queyras pour le fonctionnement estival du télésiège d'Abriès avec fixation des tarifs – Été 2024</b>	
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	

L'an deux mil vingt-quatre, le trois du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 27/05/2024

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 9

Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT – LACROIX Charles – Carine AUDIER-MERLE – Florent BUES – Florian BOURCIER – Pauline ROUX – Philippe BOULET – Marie-Hélène FAROUZE -

**NOMBRE DE POUVOIRS** : 3

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Joël GAUCHE a donné pouvoir à Philippe BOULET.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pauline ROUX.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec la Régie des stations du Queyras pour le fonctionnement estival du télésiège d'Abriès pour la saison estivale 2024.

Le Maire informe le Conseil Municipal des termes du projet de convention tel qu'annexé à la présente délibération, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention avec la Régie des Stations du Queyras pour le fonctionnement estival du télésiège de Gilly.

Il précise que la Commune devra prendre en charge le potentiel déficit de fonctionnement, lequel risque fort d'être conséquent cette année en raison de la forte augmentation du prix de l'énergie.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer les tarifs des tickets de télésiège pour la saison estivale 2024, ainsi que les dates de fonctionnement.

Il propose les tarifs suivants :

Pour les piétons :

- aller-retour adulte : ..... 9.00 €
- aller simple adulte : ..... 7.00 €
- retour simple adulte : ..... 7.00 €
- aller-retour enfant (de 5 à 12 ans) : ..... 6.00 €
- aller simple enfant (de 5 à 12 ans) : ..... 5.00 €
- retour simple enfant (de 5 à 12 ans) : ..... 5.00 €
- carte 10 trajets piétons : ..... 50.00 €

Pour les VTTistes :

- aller simple (adulte/enfant) : ..... 10.00 €
- journée (adulte/enfant) : ..... 25.00 €
- demi-journée matin ou après-midi (adulte/enfant) : ..... 15.00 €
- carte 10 trajets VTT : ..... 75.00 €
- forfait saison VTT été 2024 : ..... 125.00 €

Tarifs complémentaires :

- Forfait 4 jours consécutifs VTT : ..... **88.00 €**
- Forfait saison enfants des clubs sportifs et de VTT : ..... **55.00 €**
- Montée unique groupe – VVT ou piétons (minimum 10 personnes  
Entité juridique reconnue et paiement au nom de cette entité) : ..... **5 € / personne**
- Journée VTT groupe - (minimum 10 personnes - entité juridique  
reconnue et paiement au nom de cette entité) : ..... **13 € / personne**
- Forfait saison « Travailleurs saisonniers » pour les employés  
saisonniers qui utilisent le télésiège dans le cadre de leur activité  
professionnelle (sur présentation d'une carte professionnelle  
ou d'un contrat de travail) : ..... **45.00 €**
- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans
- Gratuité pour les personnes de plus de 75 ans

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

**APPROUVE** l'exposé du Maire,

**AUTORISE le Maire** à signer la convention avec la Régie des Stations du Queyras pour le fonctionnement estival du télésiège de Gilly,

**FIXE** les tarifs comme suit pour la saison d'été 2024,

Pour les piétons :

- aller-retour adulte : ..... 9.00 €
- aller simple adulte : ..... 7.00 €
- retour simple adulte : ..... 7.00 €
- aller-retour enfant (de 5 à 12 ans) : ..... 6.00 €
- aller simple enfant (de 5 à 12 ans) : ..... 5.00 €
- retour simple enfant (de 5 à 12 ans) : ..... 5.00 €
- carte 10 trajets piétons : ..... 50.00 €

Pour les VTTistes :

- aller simple (adulte/enfant) : ..... 10.00 €
- journée (adulte/enfant) : ..... 25.00 €
- demi-journée matin ou après-midi (adulte/enfant) : ..... 15.00 €
- carte 10 trajets VTT : ..... 75.00 €
- forfait saison VTT été 2024 : ..... 125.00 €

Tarifs complémentaires :

- Forfait 4 jours consécutifs VTT : ..... **88.00 €**
- Forfait saison enfants des clubs sportifs et de VTT : ..... **55.00 €**
- Montée unique groupe – VVT ou piétons (minimum 10 personnes  
Entité juridique reconnue et paiement au nom de cette entité) : ..... **5 € / personne**
- Journée VTT groupe - (minimum 10 personnes - entité juridique  
reconnue et paiement au nom de cette entité) : ..... **13 € / personne**
- Forfait saison « Travailleurs saisonniers » pour les employés  
saisonniers qui utilisent le télésiège dans le cadre de leur activité  
professionnelle (sur présentation d'une carte professionnelle  
ou d'un contrat de travail) : ..... **45.00 €**
- Gratuité pour les enfants de moins de 5 ans
- Gratuité pour les personnes de plus de 75 ans

La commune se réserve la possibilité d'accorder la gratuité de manière exceptionnelle dans le cadre des relations publiques incombant à la commune.

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 005-200083517-20240603-2024060303-DE

**DIT** que le télésiège sera ouvert du dimanche 7 juillet 2024 au dimanche 25 août 2024, tous les jours sauf le samedi, soit 42 jours de 9 h 30 à 12 h 50 et de 14 h 00 à 16 h 50.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT



*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*

*Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.*